

# RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

**Année 2022**



**DÉCRET N°2015-1827  
ARTICLES L2224-5 DU CGCT**

**SICTOM DES COMBRAILLES**

19, Grand Rue

63700 Montaigut en Combraille

Tél : 04.73.85.95.74

Mail : [sictom@sictomdescombrailles.fr](mailto:sictom@sictomdescombrailles.fr)

Site internet : [ww.sictom-des-combrailles.fr](http://ww.sictom-des-combrailles.fr)

# SOMMAIRE

<b>I. CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
I.1. Présentation : coopération intercommunale.....	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets .....	5
I.3. Modalités d'exploitation du service .....	5
I.4. Les marchés de fournitures.....	6
I.5. La gestion des déchèteries.....	6
I.6. Emplois.....	7
<b>II. INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>8</b>
II.1. Collecte des déchets ménagers.....	8
II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements.....	8
II.1.1.a. Présentation.....	8
II.1.1.b. Modalités.....	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte.....	9
II.1.1.d. Tournée de collecte.....	9
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	10
II.1.2. Collecte en apport volontaire.....	10
II.1.2.a. Présentation.....	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	11
II.1.3. Collecte en déchèterie.....	13
II.1.3.a. Présentation.....	13
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.1.3.c. Conditions d'accès.....	13
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages).....	14
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne) .....	15
II.1.4. Gravats.....	16
II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.....	16
II.1.5.a. Présentation.....	16
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes).....	16
II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes.....	17
II.1.7. Collecte de l'amiante lié.....	17
II.2. Le transfert et le transport.....	18
II.2.1. Le transfert.....	18
II.2.2. Le transport.....	18
II.3. Le traitement.....	19
II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA.....	19
II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux .....	20
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.....	20
II.3.3. La valorisation biologique.....	20
II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines.....	20
II.3.3.b Quantités traitées (en tonne).....	21
II.3.4. Les déchets des déchetteries.....	22

II.3.5. Le centre de tri.....	23
II.3.5.a. Localisation des repreneurs.....	23
II.3.5.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonne).....	24
<b>III. INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>25</b>
III.1. Modalités de financement du service.....	25
III.1.1. Contribution des usagers particuliers.....	25
III.1.2. Autres recettes.....	25
III.2. Indicateurs financiers du service.....	26
III.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	26
III.2.2. Recettes de fonctionnement.....	26
<b>IV. LES CHIFFRES CLES.....</b>	<b>29</b>
IV.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab).....	29
IV.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab).....	31
IV.3. Quantités totales (en kg/hab).....	32
IV.4. Quantité de DMA collectés de 2010 à 2022 sur une base 100.....	32
<b>V. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>33</b>
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	33
V.1.1. Prévention à la production de déchets.....	33
V.1.2. Protection de l'air.....	42
V.1.3. Protection de l'eau.....	42
V.1.4. Protection des paysages.....	42
V.2. Informations (communication) et surveillance.....	42

# I.CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2022.

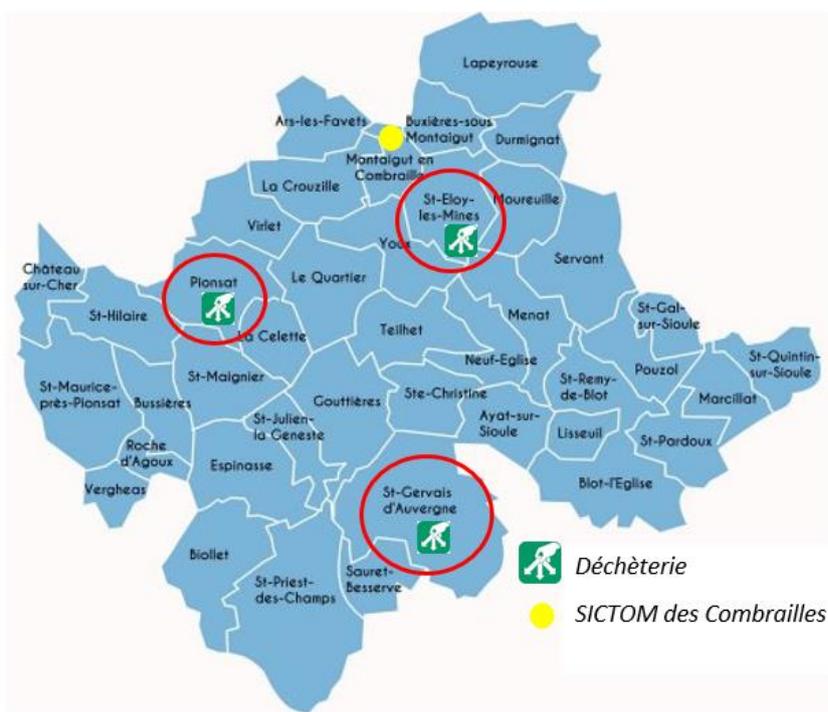
## I.1 Présentation : Coopération Intercommunale

Le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Il regroupe 41 communes adhérentes, celles-ci faisant partie de deux Communautés de Communes : « Pays de St Eloy » et « Combrailles, Sioule et Morge » et compte 17 375 habitants (population municipale au 01/01/2023).

La Communauté de Communes du « Pays de St Eloy » (regroupe les communes d'Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussièrès près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx).

La Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » (regroupe les communes de Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables en porte à porte et à l'aide de bacs de regroupement ainsi que la collecte des points d'apport volontaire. Ces services sont assurés par des prestataires privés sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SICTOM des Combrailles gère également trois déchèteries situées à Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat.



## POPULATIONS LEGALES (INSEE 2023)

	<b>Pop. Municipale au 01/01/2023</b>
BLOT L'EGLISE	445
LISSEUIL	121
MARCILLAT	309
POUZOL	267
SAINT GAL SUR SIOULE	149
SAINT PARDOUX	406
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	386
SAINT REMY DE BLOT	242
<b>Total Combrailles, Sioule et Morge</b>	<b>2 325</b>
ARS LES FAVETS	219
AYAT SUR SIOULE	137
BIOLLET	319
BUSSIERES PRES PIONSAT	96
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	235
CHATEAU SUR CHER	68
DURMIGNAT	213
ESPINASSE	286
GOUTTIERES	326
LA CELLETTE	162
LA CROUZILLE	259
LAPEYROUSE	520
LE QUARTIER	215
MENAT	536
MONTAIGUT	985
MOUREUILLE	385
NEUF EGLISE	297
PIONSAT	1 057
ROCHE D'AGOUX	110
SAINT ELOY LES MINES	3 492
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 239
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	150
SAINT JULIEN LA GENESTE	120
SAINT MAIGNER	189
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	372
SAINT PRIEST DES CHAMPS	703
SAINTE CHRISTINE	127
SAURET BESSERVE	167
SERVANT	557
TEILHET	282
VERGHEAS	66
VIRLET	266
YOUX	895
<b>Total Pays de Saint Eloy</b>	<b>15 050</b>
<b>TOTAL SICTOM DES COMBRAILLES</b>	<b>17 375</b>

## I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
	Depuis le...		Depuis le...		Nom de la Collectivité à laquelle vous avez transféré la compétence
<b>Collecte OMR</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Collectes sélectives</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Déchèterie</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
<b>Traitement</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM
<b>Transfert</b>			<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

## I.3 Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 01/01/2021			
Collecte sélective des emballages recyclables				
Déchèteries (haut de quai)	Régie depuis le 01/01/2016			
Déchèteries (Bas de quai)	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2021	1 an renouvelable trois fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport des déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte des Points Propres	Prestation de service	PAPREC	01 / 01 / 2020	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	PAPREC	01 / 01 / 2020	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service Groupement de commandes VALTOM	CHIMIREC	01/01/2019	1 an renouvelable trois fois un an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	PAPREC	/	/

PAPREC : Collecte des emballages recyclables sur les points d'apport volontaire (papiers, plastiques, cartons, piles et verre)

Tri : Marché PAPREC

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

#### 1.4 Les marchés de fournitures

<b>Objet de la prestation</b>	<b>Nom du prestataire</b>
Fourniture de bennes	Pas de commande en 2022
Fourniture de bacs	G. GILARD SAS
Fourniture de colonnes de tri	SECAF ENVIRONNEMENT
Fourniture de sacs jaunes	Pas de commande en 2022

#### 1.5 La gestion des déchèteries

Le SICTOM des Combrailles a repris en régie la partie haut de quai (accueil) des trois déchèteries depuis le 01/01/2016. La gestion des bas de quais (rotation des bennes) est assurée par un prestataire privé.

<b>Lieu d'implantation</b>	<b>Mode de gestion</b>	<b>Début du contrat</b>	<b>Fin du contrat</b>
<b>St ELOY</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>St GERVAIS</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>PIONSAT</b>	<b>Marché (SUEZ RV CENTRE EST)</b>	<b>01/01/2021</b>	<b>31/12/2024</b>

**A titre d'information les repreneurs sont les suivants :**

<u>Points propres:</u> (Garanties de reprise / Contrat Citéo)	
Papier carton	PAPREC AUVERGNE / NORSKE
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

**I.6. Emplois**

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective) :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	9 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	2.54 ETP

## II. INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 La collecte des déchets ménagers

#### II.1.1 La collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

##### II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et/ou bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le SICTOM des Combrailles a repris en régie la gestion directe de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective auparavant assurée par le prestataire SUEZ RV CENTRE EST.

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63). Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société PAPREC à CLERMONT-FERRAND.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021, de nouvelles consignes de tri sont les suivantes :

#### Pour les emballages recyclables :

**100% DES EMBALLAGES**

**Tous les emballages en métal**  
BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, PLUSTERS MÉDICAMENTEUX...

**Tous les emballages en plastique**  
POTS, BOÎTES, BARQUETTES...  
SACS ET FILMS PLASTIQUES  
FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

**Tous les emballages en carton**  
BRIQUES  
CARTONNETTES  
BOÎTES

**100% DES PAPIERS**  
Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.  
**Tous les papiers, cartons**  
JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

**Petit rappel**  
Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur maintenance, leur acheminement et à assurer leur présentation.

**Les points de collecte jaunes**  
En bac    En sac    En colonne

**Pour bien trier**

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas lever les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

**Ne pas mettre**

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, jouets, téléphones portables, etc.)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre
- Le textile
- Les restes alimentaires

#### Pour les ordures Ménagères :

Déchets non recyclables en sac fermé dans ce bac.



**DÉCHETS À NE PAS METTRE DANS CE BAC**

VERRE    ENCOMBRANTS    DÉCHETS VERTS    TEXTILE  
CARTONS BRIN    PNEUS    PRODUITS CHIMIQUES    GRAVATS

Les emballages recyclables sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les points d'apport volontaire

ENSEMBLE TRIONS PLUS

### II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

### II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle a lieu du lundi au vendredi de 5h à 12h30 et de 13h30 à 20h00 sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages
RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	MENAT / SERVANT

La collecte sélective (7 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT MENAT / SERVANT

### II.1.1.d. Tournées de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **100 277 kms** (104 717 Kms en 2021)

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **11 500 kms**

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **34 090 kms (moyenne arrondie)**

### II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2021	2022	Evolution
Ordures Ménagères	<b>4 318 t</b> (247.23 kg/hab.)	<b>4 167.54 t</b> (239.85 kg/hab.)	<b>- 3.48 %</b> <b>- 150.46 tonnes</b>
Collecte Sélective	<b>233.10 t</b> (13.34 kg/hab.)	<b>270.36 t</b> (15.56 kg/hab.)	<b>+ 15.98 %</b> <b>+ 37.26 tonnes</b>

### II.1.2. La collecte en apport volontaire

#### II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement PAPREC.

85 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 130 emplacements.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- Les papiers et les petits cartons (journaux, magazines, revues, publicités, enveloppes, cahiers, cartonnets, briques alimentaires, sacs en papier)
- Les emballages en plastique (les bouteilles et les flacons, les briques alimentaires, les pots, boîtes et barquettes en plastique, les sacs et les films plastiques, les bidons et les tubes)
- Les emballages en métal (bouchons, capsules, couvercles, blisters de médicaments, les boîtes de conserve, les aérosols, les canettes)
- Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles)
- L'huile de vidange (les bidons déposés à l'intérieur des colonnes doivent être rapportés en déchèterie). Le pompage et l'enlèvement sont assurés par CHIMIREC (dans le cadre du groupement de commande du VALTOM).

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

## II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points	2021		2022		Evolution
<b>Verre</b>	130	<b>622.04 t</b> (35.61 kg/hab.)		<b>635.28 t</b> (36.56 kg/hab.)		+ 2.12 %
<b>Papier-carton</b>	50	<b>225.8 t</b> (12.92 kg/hab.)	<b>378.58 t</b> (21.67 kg/hab.)	<b>42.64 t</b> (2.45 kg/hab.)	<b>362.11 t</b> (20.84 kg/hab.)	- 4.35 %
<b>Bouteille plastique</b>	48	<b>84.66 t</b> (4.84 kg/hab.)		<b>19.96 t</b> (1.14 kg/hab.)		
<b>Bi-Flux</b>	32	<b>68.12 t</b> (3.90 kg/hab.)		<b>299.51 t</b> (17.23 kg/hab.)		
<b>Huile de vidange</b>	26	<b>11.34 t</b> (0.64 kg/hab.)		<b>14.97 t</b> (0.86 kg/hab.)		+ 32.01 %
<b>TOTAL</b>		<b>1 011.96 t</b>		<b>1 012.36 t</b>		<b>+ 0.03 %</b>

(\* ) 1000 L = 0.9 T

La mise en place des nouvelles consignes de tri permet de recevoir les emballages supplémentaires dans les colonnes de tri. Les anciennes colonnes corps creux / corps plats ont été nettoyées et transformées en interne par les agents du SICTOM à compter du 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (nouvelle signalétique et ouvertures plus grandes pour faciliter le dépôt des papiers et des emballages).



*Nouvelle signalétique installée sur tous les points d'apport volontaire des communes du SICTOM*

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
**COLLECTE EN PAV - MULTI MATERIAUX (papiers - plastiques - cartons) + VERRE ET RATIO PAR HABITANT**  
**ANNEE 2022**

Population municipale 2023 - données INSEE au 1er janvier 2023

POINT DE COLLECTE / COMMUNE	POPULATION	MULTI MATERIAUX		Evolution multimat / 2021	VERRE		Evolution verre / 2021	RATIO GLOBAL MULTIMAT/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		
ARS LES FAVETS	219	6,030	27,534	16,75%	5,805	26,51	5,93%	54,04
AYAT SUR SIOULE	137	3,880	28,321	9,14%	4,965	36,24	9,48%	64,56
BIOLLET	319	6,960	21,818	6,67%	12,470	39,09	17,92%	60,91
BLOTL EGLISE	445	18,470	41,506	3,50%	23,345	52,46	-3,13%	93,97
BUSSIERES	96	2,890	30,104	23,77%	2,805	29,22	-19,28%	59,32
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	235	7,820	33,277	-7,40%	11,720	49,87	-14,45%	83,15
CHATEAU SUR CHER	68	2,030	29,853	19,41%	2,270	33,38	-32,04%	63,24
DURMIGNAT	213	3,855	18,099	-7,00%	4,905	23,03	15,14%	41,13
ESPINASSE	286	6,690	23,392	-1,83%	11,595	40,54	0,43%	63,93
GOUTIERES	326	7,550	23,160	9,26%	9,325	28,60	8,75%	51,76
LA CELLETTE	162	3,565	22,006	7,38%	4,860	30,00	8,48%	52,01
LA CROUZILLE	259	4,480	17,297	10,89%	5,685	21,95	-14,51%	39,25
LAPEYROUSE	520	9,820	18,885	-9,87%	17,360	33,38	-9,87%	52,27
LE QUARTIER	215	5,465	25,419	1,67%	6,870	31,95	3,93%	57,37
LISSEUIL	121							
MARCILLAT	309	7,740	25,049	28,57%	5,645	18,27	-28,95%	43,32
MENAT	536	14,230	26,549	-12,13%	30,735	57,34	8,62%	83,89
MONTAIGUT	985	7,325	7,437	-45,74%	22,275	22,61	-7,97%	30,05
MOUREUILLE	385	7,795	20,247	4,21%	11,465	29,78	15,34%	50,03
NEUF EGLISE	297	8,515	28,670	17,13%	13,510	45,49	4,81%	74,16
PIONSAT	1 057	20,775	19,655	-23,41%	44,895	42,47	-0,67%	62,13
POUZOL	267	8,695	32,566	10,55%	10,965	41,07	-6,28%	73,63
ROCHE D AGOUX	110	4,045	36,773	15,41%	4,670	42,45	17,34%	79,23
SAINT ELOY LES MINES	3 492	28,970	8,296	-25,78%	111,335	31,88	10,48%	40,18
SAINT GAL SUR SIOULE	149	7,910	53,087	7,33%	7,420	49,80	-22,18%	102,89
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1 239	18,195	14,685	-19,72%	62,425	50,38	9,13%	65,07
SAINT HILAIRE	150	4,940	32,933	24,91%	4,550	30,33	-23,66%	63,27
SAINT JULIEN LA GENESTE	120	3,465	28,875	45,28%	4,365	36,38	4,55%	65,25
SAINT MAIGNIER	189	4,645	24,577	-0,11%	6,760	35,77	3,28%	60,34
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	372	13,230	35,565	2,96%	12,700	34,14	5,09%	69,70
SAINT PARDOUX	406	17,495	43,091	-1,10%	19,030	46,87	1,57%	89,96
SAINT PRIEST DES CHAMPS	703	18,535	26,366	25,41%	25,485	36,25	6,19%	62,62
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	386	9,070	23,497	-10,77%	12,285	31,83	-5,14%	55,32
SAINT REMY DE BLOT	242							
SAINTE CHRISTINE	127	4,970	39,134	-3,21%	7,435	58,54	6,21%	97,68
SAURET BESSERVE	167	5,225	31,287	1,16%	7,360	44,07	-2,52%	75,36
SERVANT	557	12,530	22,496	19,28%	19,940	35,80	5,59%	58,29
TEILHET	282	6,585	23,351	9,57%	10,145	35,98	-2,97%	59,33
VERGHEAS	66	2,910	44,091	13,67%	4,255	64,47	-19,72%	108,56
VIRLET	266	4,850	18,233	2,86%	8,575	32,24	-9,83%	50,47
YOUX	895	18,580	20,760	-17,97%	27,425	30,64	4,80%	51,40
LISSEUIL / ST REMY DE BLOT PAV		10,840	29,862	17,63%	15,500	42,70	4,59%	72,56
<b>TOTAUX</b>	<b>17 375</b>	<b>361,570</b>	<b>20,81</b>	<b>-4,23%</b>	<b>635,130</b>	<b>36,55</b>	<b>2,05%</b>	<b>57,36</b>

**Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :**

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2022. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

## II.1.3. La collecte en déchèterie

### II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT).

Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

### II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
<b>ST ELOY LES MINES</b> 11 rue du puits du manoir 63700 SAINT ELOY LES MINES	<b>Horaires été (à compter du 1<sup>er</sup> avril)</b> Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h Samedi : 9h -12h et 14h -17h  <b>Horaires d'hiver (à compter du 1<sup>er</sup> novembre)</b> Lundi à vendredi : 9h-12h et 14h-17h Samedi : 9h-12h et 14h-16h
<b>ST GERVAIS D'AUVERGNE</b> 3 ZA les vergnettes 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
<b>PIONSAT</b> 2 ZA les fayes 63330 PIONSAT	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés

### II.1.3.c. Conditions d'accès

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m<sup>3</sup> ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m<sup>3</sup>
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises qui le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au-delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.

- \* Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- \* Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

#### II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2021			2022			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	24 541	1 749	<b>26 290</b>	22 415	1 816	<b>24 231</b>	- 7.83 %
ST GERVAIS	7 324	404	<b>7 728</b>	6 861	306	<b>7 167</b>	- 7.25 %
PIONSAT	8 420	915	<b>9 335</b>	7 876	875	<b>8 751</b>	- 6.25 %
<b>TOTAL</b>	<b>40 285</b>	<b>3 068</b>	<b>43 353</b>	<b>37 152</b>	<b>2 997</b>	<b>40 149</b>	<b>- 7.39 %</b>

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2021 (en tonnes)	2022 (en tonnes)	Evolution en %
<b>Déchets valorisés</b>	Déchets verts	326.72	549.74	+ 68.26 %
	Matériaux d'exploitation	/	/	
	Bois	522.87	522.04	- 0.15 %
	Ferrailles	328.82	264.62	- 19.52 %
	Gros cartons	163.38	174.18	+ 6.61 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	76.77	73.45	- 4.32 %
	Pneus	46.39	33.72	- 27.31 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire	2.7	1.53	- 43.33 %
	Piles	2.228	2.805	+ 25.89 %
	D.E.E.E dont :			
	- Gros électroménager hors froid	68.6	68.33	- 0.39 %
	- Gros électroménager froid	42.1	41.942	- 0.37 %
	- Ecran	26.7	21.318	- 20.15 %
	- Petit appareil en mélange	65.8	56.294	- 14.44 %
	Corps creux divers	Inclus dans la collecte en PAV		
	Lampes et tubes fluorescents	0.372 (372 kg)	0.788 (788 kg)	+ 111.82 %
	Cartouches encre	0.279	0.246	- 11.82 %
	Gravats valorisés en ISDND	793.14	955.46	+ 20.46 %
	Placoplatre valorisé	110.36	90.78	- 17.74 %
	Benne Eco-Mobilier	248.30	263.50	+ 6.12 %
	Caisson Réemploi	22.85	32.50	+ 42.23 %
	Déchets toxiques	78.484	55.678	- 29.05 %
	Bouteilles de gaz (Collecte avec GMA)	6.00	3.38	- 43.66 %
Radiographies	0.029	-	%	
Encombrants Vernéa*	1 110.50	1 114.84	+ 0.39 %	
<b>Sous total</b>	<b>4 043.392</b>	<b>4 327.141</b>	<b>+ 7.01 %</b>	
<b>Déchets non valorisés</b>	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	
	DIB non valorisés	/	/	
	Encombrants Puy Long*	35.96	33.84	- 5.89 %
	Amiante cimentée	9.12	16.82	+ 84.42 %
	DASRI	0.281	0.319	+ 13.52 %
	<b>Sous total</b>	<b>45.361</b>	<b>50.979</b>	<b>+ 12.38 %</b>
<b>Total des apports</b>		<b>4 088.753</b>	<b>4 378.12</b>	
		<b>234.11 kg/hab.</b>	<b>251.97 kg/hab.</b>	

\* Les encombrants ont été répartis selon leur destination (à VERNEA pour une valorisation énergétique et à PUY LONG pour l'enfouissement).

## II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 955.46 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture



Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfoui
955.46 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

## II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

### II.1.5.a. Présentation

La collecte des D.A.S.R.I. des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans une pharmacie conventionnée (Montaigut – Menat – St Gervais d'Auvergne) où à défaut dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le syndicat a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

### II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2021 (tonnage)	2022 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0.281	0.319	+ 13.52 %



## II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte des encombrants a été supprimée en 2016. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.



## II.1.7 La collecte de l'amiante lié

En collaboration avec le VALTOM, le SICTOM des Combrailles organise des journées spécialement dédiées au dépôt d'amiante des particuliers. Sur inscription uniquement, dépôt gratuit limité à 1 par an et par foyer dans la limite de 150 kg d'amiante lié (amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/ adduction eau...), bac horticole type jardinière. L'amiante libre (joints, flocage, calorifugeage de tuyau de chaudière, enduit...) est refusée. Ces déchets doivent être pris en charge par une entreprise certifiées et traités sur un site agréé.

**NOUVEAU**  
SERVICE EXPÉRIMENTAL & GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

**DÉPÔT DE  
L'AMIANTE LIÉ**  
PRENEZ RENDEZ-VOUS

SERVICE RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS DANS LA LIMITE DE 100 KG / FOYER / AN MAXIMUM

**SEULEMENT SUR INSCRIPTION**  
RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DU SICTOM :

**SICTOM DES COMBRAILLES**  
19 Grand Rue - 63700 Montaigut-en-Combraille  
04.73.85.95.74 - [www.sictom-des-combrailles.fr](http://www.sictom-des-combrailles.fr)

**VALTOM**



*Journée de dépôt d'amiante à la déchèterie de St Eloy les Mines*

## II.2. Le transfert et le transport

### II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	4 083.36 t (ordures ménagères)	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	257.56 t (collecte sélective)	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

### II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SUEZ RV CENTRE EST	61 kms	4 083.36 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	PAPREC (63)	SUEZ RV CENTRE EST	60 kms	257.56 t

*Quai de transfert de St Eloy les Mines*



*Incinérateur Vernéa à Clermont Ferrand*



## II.3. Le traitement

### II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de valorisation de déchets ménagers Vernéa, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
  - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
  - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de produire de l'énergie et de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

**80 %** des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 5 440 tonnes de compost
- 4 880 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 107 280 MWh d'électricité
- 36 420 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière.

### II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

La délibération n°2017/1018 du 14 décembre 2017 du VALTOM et la délibération n°57/2017 du SICTOM des Combrailles du 18 décembre 2017 ont validé le transfert de l'ISDND des Nigennes en post-exploitation au VALTOM (frais, emprunts, amortissements). Une convention de coopération liée à l'exploitation permet de poursuivre le suivi du site. Les coûts réels supportés par le SICTOM sont répercutés au VALTOM sur la base d'un état annuel des dépenses.

#### II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

##### Provenant du périmètre de l'EPCI

		2021	2022	Evolution
	Ordures ménagères	4 317.26	4 083.36	- 5.41 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 146.46	1 148.68	+ 0.19 %
	Boues station d'épuration			
	Refus de tri	73.20	94.224	+ 28.72 %
<b>Professionnels</b>	Déchets industriels banals			
<b>TOTAL DÉCHETS TRAITÉS</b>		<b>5 536.92</b>	<b>5 326.264</b>	<b>- 3.80 %</b>

### II.3.3. La valorisation biologique

#### II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage permet de stocker puis de broyer les déchets végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les particuliers, les services municipaux, et les professionnels.

Le VALTOM gère le traitement des déchets verts (broyage) et son évacuation sur les centres de traitements appropriés. Deux fois par an, compost et broyat sont mis gratuitement à la disposition des usagers du syndicat.

### II.3.3.b Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2021	2022	Evolution
Déchets verts des déchetteries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	326.72	279.88	+ 14.33 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	15.84	8.5	- 46.33 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	260.30	223.20	- 14.25 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	58.10	38.16	+ 34.32 %
<b>TOTAL DÉCHETS VERTS</b>				<b>660.96</b>	<b>549.74</b>	<b>- 16.82 %</b>



*Plateforme de broyage de ST ELOY LES MINES*

## II.3.4. Les déchets des déchèteries

### Localisation et types de traitement

<b>Matériaux</b>	<b>Type de traitement</b>	<b>Transporteur</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Ferrailles	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	PAPREC	ST OURS LES ROCHES (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage matière	PAPREC	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Recyclage	PAPREC RECYDIS	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	GAEC LASCHAMP	GAEC LASCHAMP	ST MAIGNER 63
Huiles de vidange	Traitement	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	CSDU de St ELOY LES MINES	SAINT ELOY LES MINES (63)
Encombrants	Incinération / Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Dépollution / Recyclage matière	PAPREC	ECOSYSTEM	PARIS (75)
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Dépollution / Recyclage matière	PAPREC	ECOSYSTEM	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	LA BOITE A PAPIER	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	VEOLIA	AUBIAT (63)
Cartouches	Valorisation	PRINTERREA	PRINTERRA	CHERISY (28)
Placoplâtre	Recyclage	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER ENVAL (63)	CLERMONT FD (63)
Meubles (DAE)	Recyclage	PRAXY	ECOMOBILIER	PARIS (75)
Textiles	Réutilisation	LE RELAIS 23	LE RELAIS 23	ST MAURICE LA SOUTERRAINE (23330)

## II.3.5. Le centre de tri

### II.3.5.a. Localisation des repreneurs

<b>Matériau trié</b>	<b>Centre de tri</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Papiers – carton	PAPREC	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Briques alimentaires	PAPREC	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en plastique	PAPREC	VALORPLAST	Paris (75008)
Emballages en acier	PAPREC	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en aluminium	PAPREC	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Petits alus	PAPREC	PreZero Pyral GmbH	09599 Freiberg, Germany
Ecrits Bureautiques / Gros de magasin	PAPREC	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Journaux – magazines	PAPREC	NORSKE SKOG	Golbey (88194)
Flux développement	PAPREC	CITEO	Paris (75009)
Verre	PAPREC	O-I France	Vaulx en Velin (69120)

### II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2021	2022	Evolution
Acier	31.163	40.3	+ 29.32 %
Alu	4.137	9.46	+ 128.66 %
Petit alu ( <i>flux petits aluminiums souples issus de la collecte séparée</i> )	1.488	2.882	+ 93.68 %
EMR ( <i>Emballages Ménagers Recyclables</i> ) = Papier/carton d'emballages	103.130	92.271	- 10.52 %
Carton 1.05 ( <i>emballages ménagers en papier-carton issus de la collecte séparée ou déchèterie</i> )	48.800	244.05	+ 400.10 %
ELA ( <i>Emballages Liquides Alimentaires</i> ) = briquettes alimentaires	13.992	22.22	+ 58.80 %
Journaux Magazines ( <i>revues, prospectus...</i> )	194.111	206.16	+ 6.20 %
Ecrits bureautique ( <i>papiers générés dans les bureaux administratifs</i> )	16.677	-	
GM ( <i>Gros de Magasins</i> ) = mélanges de diverses qualités de papiers et de cartons	31.716	40.42	+ 27.44 %
Bouteilles plastique PET ( <i>Polyéthylène Téréphtalate</i> )	39.329	84.54	+ 114.95 %
Bouteilles plastique PEHD ( <i>Polyéthylène Haute Densité</i> )	23.573	55.46	+ 135.26 %
Pots et barquettes	-	-	
Flux développement ( <i>emballages rigides complexes en plastique</i> )	16.305	23.35	+ 43.20 %
Films plastiques ECT ( <i>Extension Consignes de Tri</i> )	7.724	2	- 74.10 %
Refus de tri *	73.20	94.224	+ 28.72 %
<b>Total</b>	<b>605.346</b> (Freinte déduite)	<b>917.337</b>	<b>+ 51.53 %</b>

\* Les refus de tri sont les déchets non-conformes, souillés, dangereux... récupérés après le tri industriel. Ils sont ensuite acheminés jusqu'à l'incinérateur de VERNEA. L'année 2022 est marquée par une hausse de certains flux liée aux évacuations obligatoires de fin d'année.

La freinte correspond à la perte de matière pendant le process (humidité, poussières...)



## III – INDICATEURS FINANCIERS

### III.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.



La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers et professionnels : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
  - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
  - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
  - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

#### IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2022, le produit global attendu auprès des particuliers était de 2 835 597,78 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 2 844 414,83 € soit 163,71 €/hab.).

#### IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages :
  - La Société ECO-EMBALLAGES / CITEO;
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants, placo-plâtre

## IV.2. Indicateurs financiers du service

### IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 : 3 015 118,59 € (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales dépenses sont :

#### × Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER-PAREC (Papier / Plastique / Carton) : 53 518,59 €
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 39 997,86 €
- Gestion du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint Eloy les Mines + Transfert et traitement – VALTOM / SUEZ : 698 170,23 €
- Gestion des déchèteries – SUEZ : 282 319,88 €
- Contribution à l'habitant – VALTOM : 647 677,50 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (pompage et l'enlèvement colonne à huile) - CHIMIREC : 12 041,62 €

× Montant des dépenses lié à la collecte des déchets ménagers (régie) : location de BOM, carburant, assurance, entretien réparation des véhicules, frais de déplacement, formation, EPI ...

- Total : 282 949,41 €

#### × Charges de personnel : salaires + charges du personnel et intérimaires :

- Total : 652 356,92 €

### IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2022 : 3 307 265,37 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 2 844 414,83 €
  - Com Com COMBRAILLES SIOULE ET MORGE : 342 750,00 €
  - Com Com PAYS DE SAINT ELOY : 2 501 664,83 €
- **Recettes liées à la valorisation des emballages collectés :**
  - VALTOM : 60 721,90 €
  - Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 14 620,16 €
  - Garantie de reprise cartons d'emballages (SUEZ) : 4000,70 €
  - Garantie de reprise plastique (VALORPLAST) : 58 327,00 €
  - Garantie de reprise Journaux Revue Magazine (Norske) : 40 025,31 €
  - Garantie de reprise Gros de Magasin (Paprec) : 1 383,92 €
  - Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 14 306,18 €
  - Garantie de reprise alu (SUEZ) : 3 072,20 €
  - Garantie de reprise petit alu (PREZERO) : 297,75 €
- **Soutiens des organismes agréés :**
  - CITEO : 177 848,17 € (dont 12 518,38 € pour ECOFOLIO)
  - DEEE (ECO SYSTEME) : 14 276,52 €
  - ECO MOBILIER : 12 736,12 €
  - ECO DDS : 3 072,21 €
- **Autres recettes diverses :**
  - Apport des déchets des professionnels : 6 801,92 €
  - Vente de composteurs : 3 889,19 €

- Vente de bacs aux professionnels : 840,00 €
- Collecte bacs OMR et bacs de TRI (société ROCKWOOL) : 5 422,56 €

- **Reversements :**

- VALTOM (Déchets verts) : 6 438,00 €
- VALTOM (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : 20 785,85 €

Modalités de financement	Montant en 2020	Montant en 2021	Montant en 2022
TEOM	2 706 483,12 €	2 724 642,28 €	2 844 414,83 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	177 848,17 €
	Ventes de matériaux	107 106,88 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	14 276,52 €
	Ventes de matériaux	14 306,18 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport Déchets Industriels Banals centres de traitement, ...)	6 801,92 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème F
- Date de signature : 1<sup>er</sup> janvier 2018

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE et les lampes /néons :

Ecosystème date nouvelle convention : 07/12/2022

Identification du signataire :  Vous

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets Diffus Spécifiques :  EcoDDS date : 01/04/2015

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :  Eco TLC date : 01/04/2015

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour le mobilier et les Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) :  Eco Mobilier date : 06/07/2022

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (VALTOM)

Pour les Articles de Sport de Loisirs (ASL) et les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJTH) :

ECOLOGIC : date : 06/07/2022

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les piles et accumulateurs :  COREPILE date renouvellement : 18/12/2017

Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :  DASTRI date renouvellement : 12/04/2017

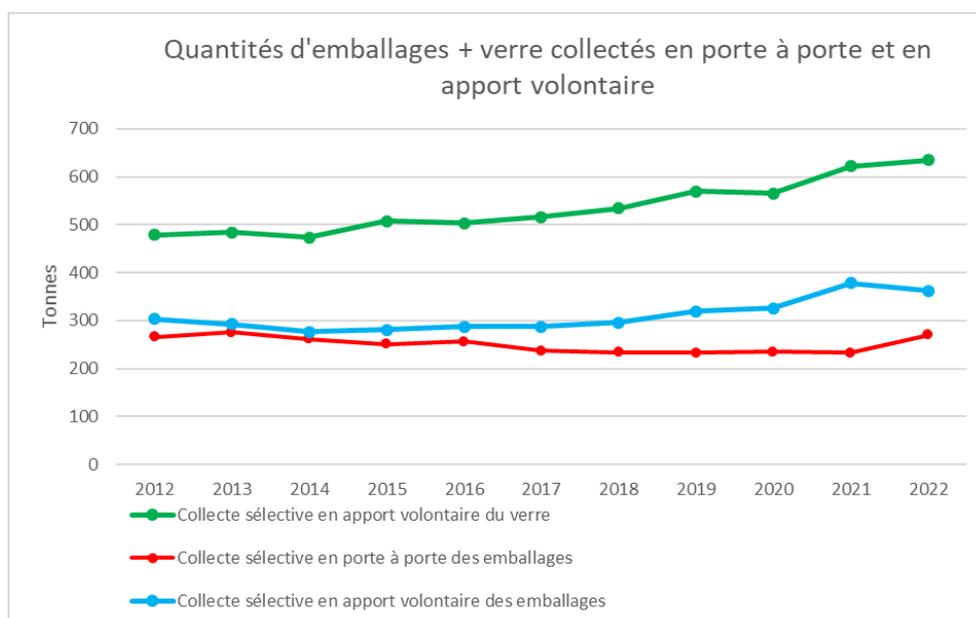
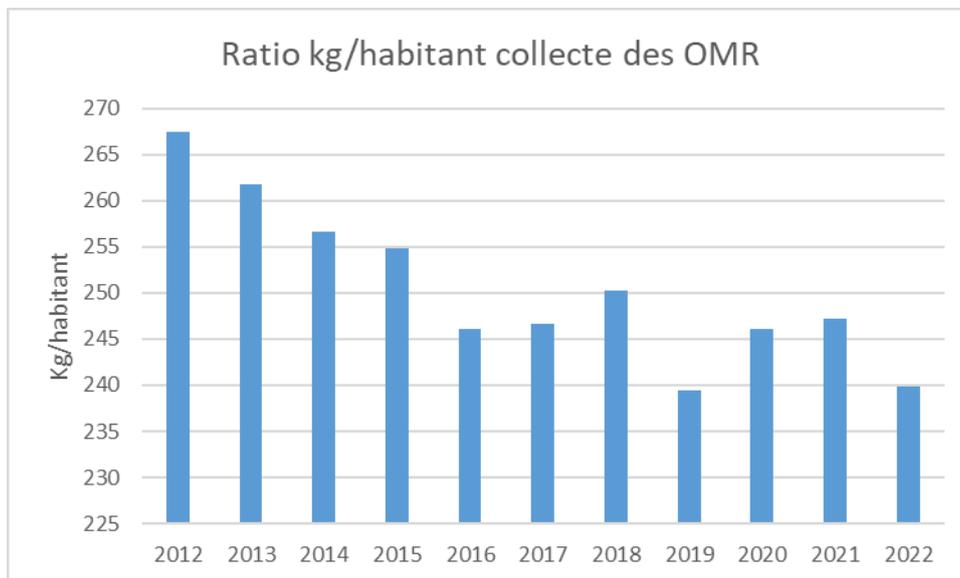
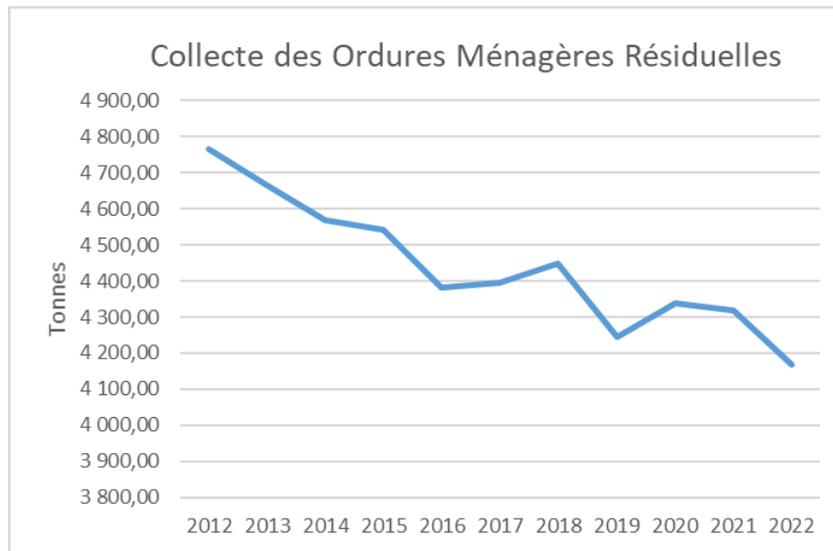
Identification du signataire :  Vous  EPCI de traitement (indiquez le nom)

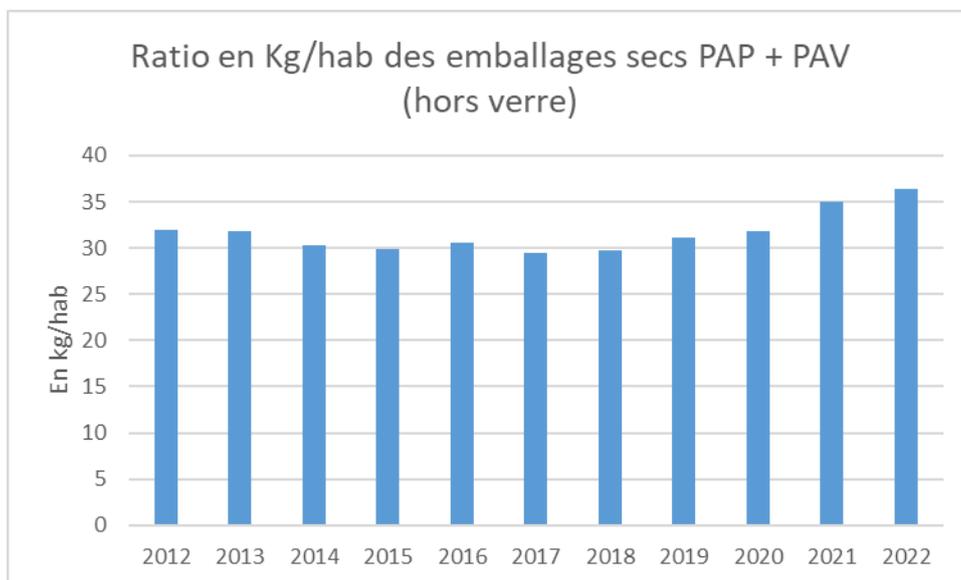
## IV LES CHIFFRES CLES

### IV.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en tonne et en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte des ordures ménagères résiduelles	250,26 kg/hab.	239,41 kg/hab.	246.15 kg/hab.	247.23 kg/hab.	239.85 kg/hab.
	4 448.76 t	4 243.57 t	4 338.42 t	4 318 t	4 167.54 t
Collecte sélective et porte-à-porte des emballages	13,14 kg/hab.	13,10 kg/hab.	13.32 kg/hab.	13.34 kg/hab.	15.56 kg/hab.
	233.70 t	232.34 t	234.80 t	233.10 t	270.36 t
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	30,06 kg/hab.	32,16 kg/hab.	32.08 kg/hab.	35.61 kg/hab.	36.56 kg/hab.
	534.38 t	570.05 t	565.57 t	622.04 t	635.28 t
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12,59 kg/hab.	12,63 kg/hab.	12.00 kg/hab.	12.92 kg/hab.	2.45 kg/hab.
	223.84 t	223.90 t	211.52 t	225.80 t	42.64 t
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	4,05 kg/hab.	4,19 kg/hab.	4.20 kg/hab.	4.84 kg/hab.	1.14 kg/hab.
	72.11 t	74.36 t	74.08 t	84.66 t	19.96 t
Collecte des colonnes multi-matériaux (Bi-flux) en apport volontaire		1,17 kg/hab.	2.30 kg/hab.	3.90 kg/hab.	17.23 kg/hab.
		20.81 t	40.60 t	68.12 t	299.51 t
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,50 kg/hab.	0,42 kg/hab.	0.75 kg/hab.	0.64 kg/hab.	0.86 kg/hab.
	8.91 t	7.56 t	13.32 t	11.34 t	14.97 t
<b>TOTAL (en kg/hab.)</b>	<b>310,60 kg/hab.</b>	<b>303,08 kg/hab.</b>	<b>310.80 kg/hab.</b>	<b>318.48 kg/hab.</b>	<b>313.65 kg/hab.</b>
<b>TOTAL (en tonne)</b>	5521.70	5372.59	5478.31	5563.06	5 450.26
Taux de valorisation (*70 % des OMR sont valorisées à VERNEA)	19,42 %	21.00 %	20.80 %	76.71 %*	77.06 %

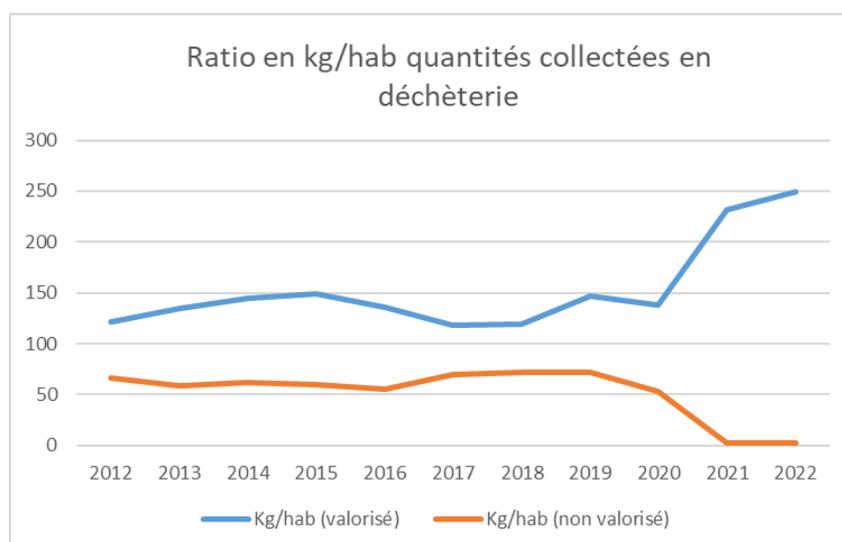
Le graphique ci-dessous représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2012. En 2012, le tonnage d'OMR collecté était de 4 766.65 tonnes. En 2022, il est de 4 167.54 tonnes. On constate une baisse de près de 12.56 %.





#### IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte en déchèterie (valorisé)	119.07	146.87	138.54	231.51	249.04
Collecte en déchèterie (non-valorisé)	71.60	72,54	53.71	2.59	2.93
<b>TOTAL</b>	190.67	219,41	192.25	234.10	251.97
Taux de valorisation	62.44 %	66.93 %	72.06 %	98.89 %	98.83 %



### IV.3. Quantités totales (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets valorisés	179.41	210,54	203.19	302.76	322.84
Déchets non valorisés	321.86	311,95	299.86	249.82	242.78
<b>TOTAL</b>	501.27	522,49	503.05	552.58	565.62
Taux de valorisation	35.79 %	40,29 %	40.39 %	54.79 %	57.07 %

### IV.4. Quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés de 2010 à 2022 sur une base 100

Année	Population	Tonnage				TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PàV)	verre	Déchèterie			
2010	17862	5133	574	487	3145	9339	522,84	100
2011	17844	4979	599	525	3195	9298	521,07	99,66
2012	17826	4766	568	478	3341	9153	513,46	98,21
2013	17825	4665	567	484	3462	9178	514,89	98,48
2014	17799	4568	537	473	3696	9274	521,04	99,66
2015	17823	4541	531	507	3720	9299	521,74	99,79
2016	17804	4380	543	503	3417	8843	496,69	95,00
2017	17824	4396	523	515	3352	8786	492,93	94,28
2018	17776	4448	529	534	3389	8900	500,68	95,76
2019	17725	4243	551	570	3889	9253	522,03	99,84
2020	17625	4338	561	565	3388	8852	502,24	96,06
2021	17465	4318	612	622	4088	9640	551,961065	105,569424
2022	17375	4167	632	635	4378	9812	564,72	108,01

# **V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

## **V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité**

### V.1.1. Prévention à la production de déchets

Depuis plusieurs années, la réglementation concernant les déchets ne cesse de se préciser :

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets. Elle fixait un objectif de réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = Ordures Ménagères Résiduelles + collecte sélective en porte à porte et Point d'Apport Volontaire + le verre) de 7% par habitant en 5 ans.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoyait la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces programmes incluent les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi LTECV (loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte) du 18 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

En 2011, le SICTOM des Combrailles a contractualisé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs ont été atteints avec une baisse de près de 12.5 % des OMA sur 5 ans.

LE CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) :

En 2015, le VALTOM a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Pour mettre en place des actions visant à aller plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets et développer les mesures en faveur de l'économie circulaire et du monde économique, un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé en 2018.

Le CODEC comprend un plan d'actions à mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME.

Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) :

Il s'agit de la feuille de route du VALTOM pour cette mandature. Véritable outil de terrain visant à réduire et à valoriser les gisements de déchets organiques, le STGDO est articulé selon 5 principaux axes :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la collecte des biodéchets
- le compostage des biodéchets
- le broyage des déchets verts
- le jardinage au naturel

Ce plan d'actions vise à atteindre des objectifs suivants :

- 50 % de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères
- 12 % de déchets verts collectés en déchèterie
- 3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés

Le CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire) : Face à la fin des aides de l'ADEME (hors appels à projets) le VALTOM a décidé de continuer à soutenir les collectivités adhérentes dans leurs programmes de prévention et d'économie circulaire afin de maintenir la dynamique enclenchée avec le CODEC et le STGDO. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé CODOEC. Le dispositif couvre la période 2022-2027.

Le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets menées par le syndicat pour l'année 2022 et les orientations 2023 sont détaillés ci-dessous :

## **RAPPORT ANNUEL CODOEC**

### **Contrat d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire**

#### **Bilan des actions 2022 et orientations 2023**

##### **Axe 1 : Dynamique avec les acteurs économiques**

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
ACTION	Accompagnement des entreprises sur leur démarche de réduction des déchets et amélioration de l'économie circulaire
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Engager la dynamique avec les acteurs économiques
PARTENAIRES	Valtom - cci
CALENDRIER	Action prévue en 2023
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Partenariat avec le valtom et la Cci pour proposer un programme de solutions adaptées aux entreprises du territoire (diagnostic, ateliers de sensibilisation...)
ACTION	Organiser une collecte des cartons pour les gros producteurs du bourg de St Eloy les Mines
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Améliorer la qualité de la collecte sélective Gain financier et bilan environnemental positif
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Collecte organisée et prise en charge par le SICTOM toutes les semaines pour les cartons d'emballages des gros producteurs (commerçants, professionnels) situés dans le bourg de St Eloy les Mines
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Action à maintenir ou à supprimer par la suite

## Axe 2 : Demande et comportement des consommateurs

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
<b>ACTION</b>	Partenariat avec les acteurs du réemploi
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagner et développer le réemploi sur les déchèteries et lors d'évènements Développer les ateliers réparations, dons et customisation d'objets Sensibiliser les usagers Augmenter le tonnage détourné
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Réception des dons des usagers grâce aux zones réemploi mises en place sur chaque déchèterie Relais des actions de communications de la Ressourcerie
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Pour 2023 : Elargissement de la liste des matériaux récupérés dans les déchèteries (modèle de matériauthèque) Présence sur les marchés du territoire Achat de nouveaux containers de stockage de 10 pieds sur les déchèteries de Pionsat et St Gervais et 20 pieds sur la déchèterie de St Eloy les Mines Rencontre avec les Markers des Montagnes pour créer un partenariat et organiser des ateliers repair cafés
<b>ACTION</b>	Accompagnement « Lutte contre le Gaspillage Alimentaire »
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Lutter contre le gaspillage alimentaire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Accompagnement LGA du collège de St Gervais d'Auvergne, par les services du Conseil Général, en lien avec le projet de compostage suivi par Alter'idées et coordonné par le VALTOM dans le cadre du programme Etablissements Témoins.
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Coupler les projets de compostage avec des actions sur la LGA lorsque cela s'avère nécessaire Sensibiliser de nouveaux établissements
<b>ACTION</b>	Animations scolaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les enfants au tri à la source/compostage des biodéchets
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Animation au centre de loisirs de La Clé des Champs – Lapeyrouse. Mise en œuvre des projets autour de la labélisation E3D
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Poursuite des interventions sur l'année 2023 Développement de nouveaux outils pédagogiques
<b>ACTION</b>	Stands d'information et accompagnements au tri des manifestations
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser le grand public au tri à la source/compostage des biodéchets Réduire les déchets produits lors des événements Sensibiliser à des pratiques plus responsables
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Tenue de stands d'informations lors de fêtes et foires Prêts de gobelets réutilisables aux associations Subvention à l'achat de gobelets réutilisables Mise à disposition de bacs et/ou colonnes de tri
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Créer un stand plus visible et attractif (achat de matériel complémentaire, outils d'animation) Faire appel à un collectif spécialisé dans le spectacle de rue pour sensibiliser les publics d'une manière différente

	<p>Promouvoir davantage les pratiques vertueuses réalisées dans le cadre du festival Comboros de St Gervais d'Auvergne</p> <p>Mise en relation des organisateurs des autres manifestations par le biais d'éco-manifestation (valtom)</p>
<b>ACTION</b>	<b>Interdiction de brûlage des végétaux</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser et communiquer autour de l'interdiction de brûlage des végétaux.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Diffusion de la campagne de communication du VALTOM à ce sujet auprès des élus et diffusion par les communes auprès des usagers.
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Diffusion de la campagne de communication (mairies, délégués)

### **Axe 3 : Gestion des déchets**

<b>ACTION</b>	<b>Extension des tournées de collecte sélective</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Augmenter le tonnage de collecte sélective sur les tournées réalisées en porte à porte et réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>En contrepartie du déploiement des bacs de tri, la collecte des ordures ménagères se déroule tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines</p> <p>En juin 2022 déploiement du dispositif sur 2 communes pilotes (Menat et Servant) et au 4<sup>e</sup> trimestre (Buxières ss Montaigut et Lapeyrouse)</p> <p>Etude de la faisabilité technique (capacité de collecte, vidage, moyens techniques nécessaires...)</p> <p>Réunions avec la commune (présentation du projet) et validation</p> <p>Déploiement et réorganisation des points tri</p> <p>Mise en place de la signalétique</p> <p>Communication auprès des habitants (courrier d'information + consignes de tri)</p>
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Prochaines communes envisagées pour la collecte 2023 : Neuf Eglise, Moureuille
<b>ACTION</b>	<b>Déploiement du tri à l'EHPAD de Montaigut en Combraille</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Augmenter le tonnage de collecte sélective des établissements de santé
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Etude de l'organisation interne de l'établissement</p> <p>Etude du diagnostic « déchets » établi par l'EHPAD</p> <p>Proposition de solutions pour organiser la collecte (qui fait quoi, type de contenants, fréquence)</p> <p>Point avec l'équipe technique sur le schéma de déploiement (jour et matériel mis à disposition)</p> <p>Réunions avec la directrice (présentation du projet) et validation</p> <p>Déploiement et réorganisation des points tri</p> <p>Présentation et communication auprès des services (mémo-tri)</p> <p>Contrôles des bacs par les équipes de collecte</p> <p>Suivi des résultats et réajustements si besoin</p>
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Action à déployer avec la communauté de communes du Pays de St Eloy qui gère d'autres établissements de santé
<b>ACTION</b>	<b>Réduire les apports en déchèterie</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Améliorer la qualité du tri dans les bennes en déchèterie
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Facturation des professionnels en déchèterie pour les apports de bois, gravats, placo, encombrants</p> <p>Organisation des journées de dépôt d'amiante pour les particuliers en partenariat avec le VALTOM</p> <p>Mise en place d'une benne plâtre sur la déchèterie de St Eloy les Mines</p> <p>Collecte séparée des couettes et oreillers sur les 3 déchèteries</p> <p>Convention avec la Sarl Holding BMC (méthaniseurs de St Maigner) pour la collecte des huiles alimentaires</p>
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Mise en place de badges d'accès en déchèterie en 2023</p> <p>Limitation du nombre de passage et des apports</p> <p>Collecte des matériaux de chantier réemployable en déchèterie avec la Ressourcerie (portes, grillages, carrelage, tuyaux...)</p>
<b>ACTION</b>	<b>Réduire l'utilisation et mieux collecter les produits dangereux</b>

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Diminuer la quantité de produits dangereux et faire un meilleur tri (ECO DDS)
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Mise en place de nouvelles cuves et système de rétention pour la collecte des huiles moteurs sur les trois déchèteries Réorganisation du local de stockage des produits dangereux de la déchèterie de St Eloy les Mines
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Nouvelle formation sur les produits chimiques à programmer en 2023 Mise en place de la nouvelle filière « outillage du peintre » sur les trois déchèteries
<b>ACTION</b>	<b>Mise à disposition de STOP PUB</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Réduire les imprimés publicitaires
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Promouvoir le STOP PUB Développer des points de distribution (mairies et/ou commerces) Distribution lors des assemblées générales et envoi aux mairies sur demande Don à chaque enfant lors des animations scolaires
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Action à poursuivre
<b>ACTION</b>	<b>Développer la collecte des textiles</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les citoyens au recyclage des textiles Accompagner le développement de filière locale
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Nouvelle convention passée avec l'éco-organisme Refashion (anciennement Eco TLC) Suivi des tonnages des textiles
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Suivi du COTECH Textile VALTOM Accompagnement des acteurs locaux sur la filière textile (FRIP Rit) Mise en réseaux de partenaires Suivi des tonnages (étude de nouveaux emplacements pour les colonnes présentant un faible tonnage) Réunion avec le responsable du Relais 23 pour identifier les évolutions possibles et les difficultés rencontrées
<b>ACTION</b>	<b>Augmenter la valorisation en déchèterie</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Contractualisation avec l'éco-organisme ECOLOGIC pour les ASL, ABJTH Mise en place des contenants et formation des gardiens (reportée prévue en 2023) Nouvelle REP Ecomobilier pour les ABJ (contrat VALTOM) Prestation avec GMA pour la collecte séparée des bouteilles de gaz Location benne plâtre sur la déchèterie de St Eloy les Mines Benne dédiée au dépôt de laine de roche usagée sur la déchèterie de St Eloy les Mines
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Convention avec l'éco organisme Cyclevia Nouvelle REP PMCB à l'étude Création de plateforme sur les déchèteries de St Eloy les Mines et Pionsat pour mettre en place une benne ECOMOBILIER
<b>ACTION</b>	<b>Mise en place du Tri des déchets dans les cimetières</b>

OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Améliorer la remontée auprès du SICTOM des données relatives aux détournements réalisés par les installations de tri en cimetières Réduire les biodéchets dans les bacs d'ordures ménagères Intégrer de nouvelles communes au dispositif
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Etape 1 : Diffusion auprès des communes d'un questionnaire sur les pratiques réelles de gestion du tri en cimetière pour cibler les dysfonctionnements, inciter les communes manquantes à adopter cette pratique, adapter les outils permettant la remontée d'infos et réancrer le sujet dans les esprits, afin de favoriser les retours quelques mois plus tard. Etape 2 : Rappel avant la Toussaint sur la nécessité de la tenue des registres. Etape 3 : Appel à la transmission des registres.  Mise en place des panneaux signalétiques sur les nouvelles communes
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	L'intégration des 8 communes n'ayant pas adopté cette pratique est prévue en 2023. Le territoire du SICTOM sera couvert totalement par le tri en cimetières.
<b>ACTION</b>	<b>Développer la gestion in situ des déchets verts par les communes</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser la pratique du broyage des Déchets Verts in situ afin de limiter les coûts économiques et environnementaux liés à leur traitement et de sécuriser les approvisionnements en broyat sur le territoire. Réduire les végétaux collectés en déchèterie
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	Financement par le SICTOM d'opérations de broyage au bénéfice des communes. En 2022 des broyages ont eu lieu à Montaigut, St Priest des Champs, Moureuille, Blot l'Eglise.
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Poursuite des chantiers de broyage Inciter les communes à former leurs agents aux nouvelles pratiques de gestion des espaces verts (formation CNFPT – D3E Pierre Feltz)
<b>ACTION</b>	<b>Création de plateformes de broyage de branches</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser la gestion des déchets verts à l'échelle communale
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	Accompagnement à l'aménagement de plateformes dédiées au dépôt puis au broyage des branches. Une plateforme de broyage de branches a été ouverte en novembre sur notre déchèterie de Pionsat.  Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt et sont accompagnées : La Crouzille, Roche d'Agoux, Blot l'Eglise. Diagnostic, plan aménagement, suivi technique
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	D'autres communes seront accompagnées pour la création de plateforme de broyage de branches
<b>ACTION</b>	<b>Vente de Composteurs Individuels de Jardin</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Encourager la pratique du compostage à domicile. Diminuer la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	Comme chaque année, en 2022 les usagers se sont vu proposer l'acquisition à tarifs préférentiels des composteurs individuels de jardin. 144 CIJ ont été vendus en 2022.

	Mise en œuvre d'une campagne de communication
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Fourniture aux usagers des composteurs individuels sans facturation pour 2023 en contrepartie du suivi d'une formation
<b>ACTION</b>	<b>Mise à disposition d'un agent STGDO par le VALTOM (0.5 ETP)</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Déployer les actions STGDO sur le territoire du SICTOM
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	L'agent STGDO participe à la création, au montage et à l'accompagnement d'actions portant sur la gestion de proximité des déchets organiques (compostage, broyage, paillage, jardinage au naturel) et la lutte contre le gaspillage alimentaire Il assure le suivi technique, l'animation et l'évaluation terrain de ces actions Une formation « guide composteur » a été réalisée en 2022 et « aspects agronomiques et règlementaires du compostage de proximité
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Recrutement direct de l'agent STGDO par le SICTOM et passage à 80 % du temps de travail à travers la signature de la convention CODOEC Formation maître composteur en 2023 Formation A3P « agir sur le gaspillage alimentaire » avec l'ADEME
<b>ACTION</b>	<b>Compostage Autonome en Etablissement</b>
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagnement du collège de St Gervais d'Auvergne vers la pratique du compostage.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	Coordonné par le VALTOM dans le cadre du programme Etablissements Témoins, le projet a été monté par Alter'Idées , puis suivi à partir du lancement par le SICTOM.
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Suivi du site et formation de nouveaux référents (départ en retraite imminent du référent actuel).

#### AXE 4 : ECO EXEMPLARITE

ACTION	Pratiques éco-exemplaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Devenir une collectivité exemplaire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Prise en charge et dons d'agendas VALTOM pour les délégués du SICTOM Limitations d'achats de fournitures administratives Impressions systématiques recto/verso Achats de gobelets réutilisables Achats d'équipements de bureau de seconde main Limiter les impressions et les envois de mails inutiles Convention avec le SYDEM pour prêt du broyeur à végétaux
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Favoriser les gestes économes Modernisation de certaines pratiques en déchèteries (impressions des formulaires de fréquentations)
ACTION	Formation des agents et des élus
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les agents et les élus afin de faciliter la mise en place des actions du syndicat
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Former sur les sujets de gestion des déchets verts (gestion locale, interdiction du brûlage...) Déploiement des projets de compostage (référents de site, maître composteurs) Gestion des déchets dangereux (amiante) Nouvelles filières sur les déchèteries (écomaison, ecologic)
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Formation des élus à l'économie circulaire prévus avec Nymphéa en septembre 2023 Formation des agents sur les nouvelles filières en déchèterie

#### V.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

#### V.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM

- Suivi des analyses réglementaires des effluents liquides (marché VALTOM)

#### V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

#### V.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Il est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM des Combrailles.

Le SICTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».